

BPJEPS Éducateur sportif Activités Équestres

Option A : initiation poney, cheval

Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports

**NOUVEAU
PERMIS BE**



VOIES DE FORMATION

- **Apprentissage sur 1 an**
- **Formation continue en 1 an pour adultes**

Individualisation des parcours : possibilité de valider un ou plusieurs blocs, selon les parcours antérieurs



OBJECTIFS VISÉS

- Encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public de tout niveau et dans tout établissement
- Participer au fonctionnement de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion
- Participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique

POURSUITE D'ÉTUDE / EMPLOI VISÉ



Poursuite étude : DEJPS Sports équestres



Emploi : Devenir moniteur d'équitation



CONTENU

- ✓ UC1 : Encadrer tout public dans un lieu et toute structure
 - ✓ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation en s'inscrivant dans le projet de la structure
 - ✓ UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les champs des activités équestres
 - ✓ UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option : Initiation Poney Cheval
- **Passage du permis BE** (remorque de > 750 kg) (inclus dans la formation)
 - **Options** : Initiation poney cheval (conduite d'activités de découverte et de familiarisation, initiation aux activités équestres)
 - **Pratique en entreprise** en cohérence avec les exigences du référentiel

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En UC (Unités capitalisables)
écrits, oraux, pratiques

Navette : GARE ROUTIÈRE ST AFFRIQUE ↔ LA CAZOTTE

Site de la Cazotte : **HÉBERGEMENT** **RESTAURATION**

Accès handicapé PMR et référent handicap

CFPPA - CFA INTERPROFESSIONNEL DU SUD AVEYRON

Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE

05 65 98 10 35

cfppa.st-affrique@educagri.fr www.la-cazotte.educagri.fr



DURÉE—MODALITÉS D'ALTERNANCE

✓ **Apprentissage 1 an** : soit 35 h / semaine

20 semaines en présentiel au CFA de septembre à juin

32 semaines en entreprise : dont **5** semaines de congés payés

✓ **Formation continue 1 an** : soit 35 h / semaine

735 heures en présentiel au CFPPA de septembre à juin

700 heures de stage pratique en entreprise

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE

PUBLIC VISÉ

Personne souhaitant s'installer en élevage ou devenir salarié(e) agricole

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

✓ Avoir de 17 ans à 29 ans

✓ Plus de 29 ans : pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou inscrites en tant que sportifs de haut niveau

✓ Avoir un diplôme de **niveau 3**

✓ Avoir un niveau **galop 7**

✓ Être titulaire du **PSC1** ou **AFPS** ou tout **titre équivalent** (SST en cours de validité)

✓ Réussir les **Tests d'Exigences Préalables** Jeunesse et Sport : dressage, obstacle, cross, travail à pied (épreuves nécessitant un entraînement)

Avoir 18 ans

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise éligible : **centre équestre**
Un soutien à la recherche d'entreprise est possible

Sous réserve d'un accord de financement

MODALITÉ DE SÉLECTION / RECRUTEMENT

Entretien et satisfaire aux tests de présélection du CFPPA-CFA de la Cazotte

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Centre équin de la Cazotte :

23 Chevaux d'élevage de race New Forest

16 boxes où sont hébergés des chevaux confiés par des professionnels

Centre équestre municipal - Saint-Affrique :

90 chevaux et poneys

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formateurs spécialisés / intervenants professionnels
- ✓ Visites centre équestre, haras, concours et de salon équestre
- ✓ Travaux pratiques au centre équin de la Cazotte, au centre équestre municipal, et chez les maîtres d'apprentissage ou de stage
- ✓ Participe à l'organisation de divers manifestations ou concours équestres

RÉMUNÉRATION / AIDES AUX EMPLOYEURS

✓ **Apprentissage** : statut de salarié(e), rémunération en fonction de l'âge (% du SMIC). L'employeur peut bénéficier **d'aides financières**, documents à télécharger sur notre site : www.la-cazotte.educagri.fr

✓ **Formation continue** : rémunération suivant la législation en vigueur et la situation antérieure

FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Apprentissage : prise en charge par l'OPCO de l'entreprise

Formation continue :

- ✓ Demandeurs d'emploi : Conseil Régional (dans la limite des places disponibles)
- ✓ Salarié(e) d'entreprises : CPF de transition (demande à faire auprès de l'entreprise)
- ✓ Autres : Autofinancement sur devis / CPF nous contacter

INDICATEURS DE RÉSULTATS 2023-2024

Taux : ❖ réussite 89% ❖ satisfaction 100% ❖ insertion global 100% ❖ insertion métier 71 %